



ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES PRAIRIES

APPEL A CANDIDATURE



Contexte

L'élevage extensif, propre aux zones de moyennes montagnes, est caractéristique du territoire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Les prairies permanentes représentent environ 90% de la SAU totale des exploitations et environ 15% de la surface du territoire. 70% des exploitations ont une activité d'élevage (majoritairement en bovins, puis ovins, caprins...).

Les prairies ont une grande valeur pour le territoire :

- Alimentation en fourrage des élevages (ressource économique),
- Source de qualité des filières agricoles,
- Paysages ouverts,
- Stockage de carbone,
- Biodiversité,
- Patrimoine naturel fort, atout pour le tourisme et qualité du cadre de vie.

Les prairies sont aujourd'hui fragilisées par le changement climatique. À travers des étés de plus en plus secs, la variabilité de la ressource en eau, la productivité de l'herbe et les stocks de fourrage diminuent, posant question concernant l'autonomie fourragère des troupeaux.

Les prairies permanentes sont les plus fragiles et se retrouvent de plus en plus dégradées.

Les baisses de rendement et de valeurs alimentaires pénalisent les systèmes fourragers et fragilisent l'économie des exploitations.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes, en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Vosges, souhaite accompagner les exploitations du territoire dans la gestion des prairies.

Présentation du dispositif

Ce dispositif vise à accompagner des exploitations connaissant des problématiques d'autonomie fourragère sur le territoire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Son objectif est d'accompagner les éleveurs dans la gestion de leurs prairies, afin de gagner en rendement et en valeurs alimentaires de l'herbe produite, en prenant en compte la biodiversité des prairies.

L'accompagnement de l'exploitant est assuré par la Chambre d'Agriculture des Vosges, il comprend :

- **La réalisation d'un diagnostic agro économique de l'exploitation**
 - Définition du contexte, des objectifs, des attentes et des problématiques avec l'agriculteur sur la gestion de ses prairies (autonomie fourragère, valorisation de l'herbe, état parcellaire et dynamique de végétation en lien avec la typologie agroécologique du territoire, biodiversité, gestion du troupeau et des effluents d'élevage).
Une visite sur terrain est prévue.
 - Remise d'un diagnostic faisant état de la situation initiale des prairies de l'exploitation.



- Élaboration d'un plan d'actions avec des recommandations sur 1 an minimum, portant notamment sur les pratiques (période de fauche, optimisation de la gestion (analyse et gestion raisonnée du lisier, apport d'autres éléments si nécessaire...), gestion des légumineuses, du pâturage...).

- 2. **Mise en place et accompagnement pour la mise en œuvre du plan d'action**
 - Accompagnement individuel à la mise en place du plan d'actions avec l'agriculteur,
 - 4 visites annuelles de l'exploitation est prévues, comprenant également des analyses de fourrage, de sols, de lisier ou de fumier.

- 3. **Communication / sensibilisation auprès du grand public**
 - Dans un souci de sensibiliser le grand public à la richesse de l'agriculture dans les Hautes Vosges et à l'importance des prairies, un panneau sera placé à l'entrée de l'exploitation ou d'une parcelle, une fois les phases 1 et 2 réalisées.
 - L'agriculteur pourra également être sollicité pour que soit organisée une visite auprès d'un groupe scolaire ou du grand public.

Pour qui ?

Pour les exploitations répondant aux caractéristiques suivantes :

- société agricole ou agriculteur à titre individuel,
- dont le siège social est situé sur le territoire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges (Basse-sur-le-Rupt, Cleurie, Cornimont, Gerbamont, La Bresse, La Forge, Le Syndicat, Rochesson, Sapois, Saulxures-sur-Moselotte, Tendon, Thiéfosse, Vagney, Ventron)
- avec une activité d'élevage.

Informations pratiques

Coût pour l'exploitant : 700€ HT (soit 840€ TTC).

Formulaire de candidature à retourner avant le 15 septembre 2023

- par mail : celine.blaison@vosges.chambagri.fr

- par courrier :
Chambre d'Agriculture des Vosges - Antenne de Gérardmer
À l'attention de Céline BLAISON
Le Costet Beillard
376 route d'Epinal
88400 GERARDMER

Une sélection des dossiers aura lieu fin septembre.

Le démarrage de l'accompagnement est prévu courant automne 2023.



Modalités de sélection

8 à 11 exploitations pourront être retenues.

Une sélection sera opérée en tenant compte des éléments suivants :

- % prairies permanentes
- Déficit fourrager
- Contexte et motivations de la candidature
- Majorité des surfaces de prairies situées sur le territoire de la CCHV

Informations complémentaires

Céline BLAISON

Conseillère Montagne développement local

Chambre d'agriculture des Vosges

Mail : celine.blaison@vosges.chambagri.fr

Tél. : 07.78.34.35.54

Date de la candidature

Signature